Union syndicale Solidaires

Solidaires informatique
Union Syndicale Solidaires ITEC

Solidaires
Unitaires
Démocratiques

Les yeux de SUD

Le journal du syndicat SUD Groupe GFI

Octobre 2015

N°118

Mutuelle, salariées à Niort page 1

La DRH ne répond plus page 2

Contrat CNES page 3



LA MUTUELLE NOUS CONCERNE TOUS

Depuis le début de l'année, la direction s'est engagée sur le terrain de l'incompréhension avec les salariés en ayant des propositions inacceptables :

- Augmenter la cotisation conjoint
- Pas de cotisation sur la tranche C
- Economie de 200 000 €pour la direction

Des réunions d'information ont déjà eu lieu sur Lyon, Lille, Nantes, Bordeaux et Rennes, et tous les salariés présents sont unanimes dans leur mécontentement. Ils nous demandent ce que l'on peut faire face à la direction, et sont prêts à se mobiliser.

- En premier temps, nous continuons à vous informer (la liste des prochaines réunions sont ci-dessous)
- Nous mettons en place une pétition intersyndicale dont voici le lien internet http://www.mesopinions.com/petition/sante/mutuelle-concerne/16013
- lors des réunions vous pourrez signer aussi cette pétition.
- D'autres actions futures sont envisagées, pour que vous puissiez manifester votre mécontentement physiquement, si cela s'avérait nécessaire. On en parle durant nos réunions d'informations.

Toulouse le 01/10 à partir de 13h
Reims le 9/10 à 13h
St Ouen (Siège) le 19/10 à 13h
St Ouen (Mozart) le 20/10 à 13h
St Ouen (Leclerc) le 21/10 à 13h
Montrouge le 22/10 à 13h
Puteaux le 23/10 à 13h
Vélizy le 26/10 à 13h
Metz le 30/10 à 13h30
Grenoble le 03/11 à 18h

Quel Avenir pour les salariées de Gfi à Niort ?

Elles sont salariées de GFI, et elles font de la saisie à Niort pour le contrat Maaf depuis 15 ans. Le 31 décembre au soir ce sera terminé : la direction vient de leur annoncer la fin du contrat. Ce ne sera pas un licenciement économique, encore moins un PSE qui leur garantirait l'accompagnement nécessaire, bien sûr que non !
D'abord Gfi est une entreprise qui va bien, donc pas de licenciement économique! Et puis, à la faveur d'un licenciement pour faute et d'un reclassement pour inaptitude (tous deux pour le moins contestables), elles ne sont plus que neuf, et un PSE c'est a partir de dix… Et puis, la direction le dit, c'est la fin d'un contrat, pas la fin d'une activité... qui est pourtant limitée à un seul contrat!

La nuance est extrêmement subtile, mais notre direction sait faire preuve d'une rare finesse quand elle y voit son intérêt. Cette activité est atypique sur Niort, et comme pour nos collègues qui étaient sur le contrat ex-Camif (et qui travaillent aujourd'hui a 150 km de leur domicile), il ne sera pas facile de trouver un reclassement local, ou même sur la région. Comme pour la Camif la direction avait été alertée (on ne peut plus clairement, précisément et vivement !) par les Représentants du Personnel, et depuis longtemps. Sa réaction fut, comment dire... peu spectaculaire, et même des plus discrètes. Et comme pour les anciens du contrat Camif, aucune formation (ou si peu...) n'avait été envisagée pour ces futurs ex du centre de saisie.

Hasard du calendrier, le CCE va être consulté dans les jours qui viennent sur les orientations stratégiques de la formation, dans lesquelles il est indiqué que « Gfi est engagé dans une démarche visant à l'employabilité de ses collaborateurs, portant de ce fait une attention particulière sur les collaborateurs dont le métier est estimé tendanciellement en baisse, non formés depuis plus de 5 ans et ayant une ancienneté supérieure à 5 ans. ». C'est bien leur cas et depuis plusieurs années, pourtant la direction n'a rien fait.

Force est de constater que cette prétendue stratégie, pourtant peu volontaire, n'est pas suivie (ou alors seulement par les managers qui le veulent bien, car ils sont autonomes et responsables n'est-ce pas, chacun est seul maître à bord dans son fief). Mais une stratégie à la carte n'est plus une stratégie, ce n'est plus qu'un recueil de propositions.
Alors aujourd'hui la direction décrédibilisée fait quelques vagues promesses et n'a qu'un mot : « Désolé ».

Oui, c'est désolant, et surtout consternant.

LA DRH NE REPOND PLUS

Mais que se passe-t-il au sein de la DRH, nous n'obtenons plus de réponses à nos questions ?

JOUR DE RTT SUPPLEMENTAIRE

Le 8 septembre nous avons adressé un courrier rappelant que du fait du nombre de jours importants tombant le week-end sur cette période du 1er juin 2015 au 30 mai 2016, les salariés seraient amenés à travailler 219 jours au lieu de la limite de 218 jours fixés par l'accord RTT en vigueur, modifié par l'avenant Syntec 2014.
Nous réclamions donc justement que soit attribué aux salariés 1 jour de RTT supplémentaire.
Depuis pas de réponse …



DEBUT DES NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES (NAO)

Depuis plusieurs mois, SUD GFI réclame des dates d'ouverture des NAO permettant une négociation loyale. En effet depuis de trop longues années, Gfi fait semblant de négocier en convoquant les organisations syndicales alors que toutes les décisions budgétaires sont déjà prises, que tous les critères d'augmentation sont déjà fixés.
Excédés par l'absence de retour formel et d'engagement, nous avons donc décidé de saisir l'Inspection du Travail.

INDEMNITES KILOMETRIQUES ET FORFAIT KILOMETRIQUE

Certains salariés se voient refuser le cumul :

- des indemnités kilométriques détaillées dans la note sur les frais de mission pour la prise en compte des trajets « Agence-Client »
- de l'indemnité forfaitaire pour la prise en charge des trajets « Domicile- Agence »

Ne s'agissant pas des mêmes trajets, les salariés concernés doivent naturellement toucher les deux indemnités.
Face à l'obstination de quelques RRH à refuser l'évidence, nous avons interrogé les services de la DRH Groupe. Cela fait maintenant 3 semaines, toujours pas de réponse.

Y-a-t-il quelqu'un à bord ?

Comment faire comprendre aux managers l'obligation de répondre aux questions des salariés quand ceux qui fixent les règles ne les respectent même pas !

Vous pouvez aujourd'hui compter sur tous ces DS SUD Groupe GFI pour vous défendre :

Marc AUBERTIN (DSC) 06 70 40 47 88
Laurent CALVET (GFI IP) 06 32 05 00 92
Alain KAING (Ile-de-France) 06 60 71 36 30
Francesco PROPATO (Progiciels) 06 88 72 21 36
Alexis ZADOUNAÏSKY (Ouest) 06 75 24 70 09
Henri BŒUF (Rhône-Alpes) 06 11 40 68 31
Eric CASSAGNAUD (Chronotime) 06 49 92 72 21
Didier LASSISSI (Ile-de-France) 06 32 53 32 88
Régis SCHAFRAN (Nord) 06 52 06 49 98
Vincent BRACCHETTI (GFI IP) 06 70 49 84 93
Geneviève DELJOUGLA (Sud-Ouest) 06 60 63 70 98
Laure NETZ (Méditerranée) 06 09 34 78 20
Patrice SCHIFFLI (Est) 06 04 17 12 05

TOUS LES CONTACTS PROCHES DE CHEZ VOUS : contacts
Pour nous écrire: **contact@sudgfi.fr** *ou:* 9 rue Jeanne d'Arc 44000 NANTES

GFI SIGNE SON PLUS GROS CONTRAT AVEC LE CNES …
AU BENEFICE DE QUI ?

Au mois de juillet, Gfi annonçait officiellement la signature d'un de ses plus gros contrats avec le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES). Gfi prendra en charge durant 4 ans (extensible à 6 ans) l'infogérance globale et de transformation de ses infrastructures et applications : services aux utilisateurs, maintien en condition opérationnelle, supervision, exploitation, intégration en production des nouveaux services. Ce sont plus de 140 personnes, réparties sur les sites Gfi de Toulouse, Nantes et Paris, qui opéreront la production informatique du CNES.

Une excellente nouvelle devrait-on se réjouir : des nouvelles embauches, des formations, des perspectives de carrière, une marge suffisamment conséquente pour permettre la mise en place de conditions de travail optimum et des rémunérations enfin revues à la hausse.

Le syndicat SUD Groupe GFI et les représentants du personnel concernés, notamment chez GFI IP, société juridique la plus concernée s'agissant des métiers de l'Infrastructure et de la Production, sont conscients des enjeux mais refusent que ce projet se fasse aux seuls bénéfices des dirigeants, managers et actionnaires. C'est pourtant le coup de force tenté par la Direction. Mais cela ne s'est pas passé comme prévu !

CONDITIONS DE TRAVAIL

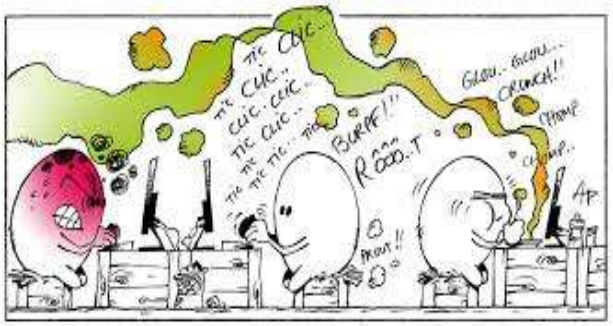

Près de 50 salariés concernés travailleront sur le Centre de Services National de Nantes. Des aménagements étaient donc à prévoir d'autant que ce projet nécessite des accréditations « secret défense » et donc une sécurisation du site. GFI travaille sur ce projet depuis 2 ans, mais c'est dans l'urgence, certainement surprise d'avoir remporté ce contrat, que la Direction présente alors aux CHSCT et CE le projet d'implantation des nouveaux bureaux : Les élus protestent et qualifient en séance les plans de « torchons » : Généralisation du travail en OpenSpace, espace de travail trop réduit, disposition en « salle de classe » favorisant la surveillance à outrance et empêchant toute communication dans l'équipe, bureau trop étroit et en longueur, absence de mobilier et d'imprimante, bureau dédié au manager indécemment grand (25 m² contre 6 m² dans certains bureaux), aucune mesure pour améliorer l'acoustique ou la luminosité, …

Avec l'aide de la CARSAT, le CHSCT GFI IP obtiendra au bout de 3 longues réunions quelques aménagements :

- **Bureaux en marguerite facilitant la communication et évitant un positionnement « dos au chef » comme prévu initialement**
- **Le positionnement du manager dans le bureau des 4 autres responsables d'équipes**
- **Une augmentation de la surface par poste de travail**
- **La mise en place de solutions acoustiques**
- **L'amélioration de la luminosité (lumière naturelle, lumière par diodes blanches, …)**

Cette solution ne respecte pourtant qu'à minima les préconisations de l'INRS et ne doit être qu'une solution transitoire en attendant l'acquisition de nouveaux locaux

RECRUTEMENT

Toujours dans l'urgence, GFI doit positionner près de 140 salariés sur les sites de Nantes, Toulouse et Paris.
GFI dit privilégier le recrutement interne … mais dans quelles conditions ? Si ce contrat offre de réelles opportunités pour certains, la manière forte et les pressions doivent-elles être acceptées ? Les changements d'affectation ne doivent pas non plus déséquilibrer les équipes et contrats en place pouvant générer des hausses d'activités, du stress et des interrogations pour les salariés.
Le CE GFI IP a ainsi réclamé un suivi des réaffectations, et obtenu l'engagement de la Direction que les affectations sur ce projet ne se feraient qu'exclusivement sur la base du volontariat.

ORGANISATION DU TRAVAIL ET ASTREINTES



Un point crucial de la mise en œuvre de ce projet, celui-ci nécessitant des postes de 7h à 23h ainsi que des astreintes 24h/24 et 7j/7.
Sur ce point, la Direction aura tenté d'abuser de son autorité. Le CE GFI IP lors d'une réunion houleuse décide de faire appel à l'inspection du travail pour obtenir l'ensemble des informations et une consultation du CHSCT et du CE.
L'inspection du travail nous donne raison et enjoint la Direction à respecter ses obligations, rappelle que le CE en l'absence d'accord ou de notes d'information ayant fait l'objet d'une consultation suite à une négociation loyale et de bonne foi doit être systématiquement consulté. Elle réclame sur ce constat l'ouverture rapide des négociations sur ce sujet.

LES ELUS SUD GROUPE GFI CONTINUERONT A SE BATTRE POUR LE RESPECT DU DROIT ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIES AINSI QUE POUR UNE MEILLEURE REPARTITION DES RICHESSES DE L'ENTREPRISE.